Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Erziehungsdirektion des Kantons Bern

Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle

Mittelschul- und Berufsbildungsamt

Notice relative à l'envoi des contrats d'apprentissage pour la profession de conducteur/trice de véhicules lourds CFC

OCRN Office de la circulation routière et de la navigation

Procédure identique pour les apprentis et apprenties de moins ou de plus de 18 ans avec ou sans permis de conduire

Entreprise formatrice

Rédaction d'une demande et envoi à l'OCRN

Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Envoi des formulaires et de la liste des médecins de confiance à la personne en formation

Personne en formation

Rendez-vous avec un médecin de confiance (apporte les formulaires)

Médecin de confiance

Envoi des formulaires directement à l'OCRN. Sinon, remise des formulaires à la personne en formation, qui les transmet à l'OCRN.

Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Envoi d'une confirmation à l'entreprise formatrice avec copie à la personne en formation

Entreprise formatrice

Envoi du CONTRAT D'APPRENTISSAGE avec la confirmation

-> Le contrat ne peut être approuvé que si la confirmation a aussi été envoyée !

Personne en formation

Envoi des formulaires de demande pour le permis d'élève conducteur (+ 2 photos d'identité en couleur + résultats du test de la vue effectué par un opticien + contrat d'apprentissage approuvé)

La demande de permis d'élève conducteur est disponible sous http://www.pom.be.ch/pom/fr/index.html →circulation routière→Elèves conducteur→Dépôt de la demande